المكتب الوطني للإستشارة الفلاحية
Office National du Conseil Agricole

AvisdachatsurBonsdeCommandeN°11/2026/DRCA-MS

La Direction Régionale du Conseil Agricole de Marrakech-Safi, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux bon de commandes publics.

Objet de la prestation :
Achat des produits alimentaires à usage animal pour les besoins des écoles aux champs (FFS) organisées au profit des agriculteurs et agricultrices de la région de Marrakech Safi.

Consistance de la prestation:

N° du prix	Désignation du produit	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT (DH)	Prix Total HT (DH)	Taux de TVA
1	GRAINES D'ORGE	QL	48			10%
2	GRAINES DE MAIS	QL	45			10%
3	TOURTEAU DE SOJA	QX	50			10%
4	PSB	QX	3			10%
5	SON DE BLE	QX	33			10%
6	CMV POUR VIANDES ROUGES OVINES	KG	150			10%
7	ALIMENTS COMPOSES POUR VACHES LAITIERES	QX	2,5			10%
8	CMV POUR VACHES LAITIERES	KG	30			10%
9	SUCRE GRANULE	KG	600			10%
10	CIRE	KG	280			20%
(a) Montant Total Hors TVA						
(b) Montant TVA (10%) (Prix n° :1,2.3.4.5.6.7.8et 9)						
(c) Montant TVA (20%) (Prix n° :10)						
Montant Total TTC (a+b+c)						

Délais d'exécution : 15 Jours. Il court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison.

Date et heure limite de réception des devis des concurrents:17/11/2026 à 12h00min.
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Caution provisoire : Quatre Milles Dirhams (4000,00 DH).

Dépôts du récépissé du cautionnement provisoire :

Les concurrents doivent déposer **les originaux du récépissé du cautionnement provisoire** demandés. Ces documents doivent être déposés contre un accusé de réception au bureau d'ordre de la Direction Régionale du Conseil Agricole de Marrakech Safi sis l'adresse n° 127, 2ème étage, Avenue Abdelkrim Khattabi, Gueliz Marrakech au plus tard avant la date et heure limite de réception des devis par le portail des marchés publics.

Direction Régionale de Marrakech-Safi
Direction Régionale du conseil agricole

Lieu de livraison : les livraisons seront effectuées aux Centres de conseil agricole de la Région de Marrakech-Safi conformément à un planning de livraison qui sera défini en commun accord entre DRCA-MS et le prestataire. Les lieux sont indiqués dans le tableau suivant :

Lieu de livraison	Désignation de l'intrant agricole	Unité	Quantité totale
Tamanar	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
	SUCRE GRANULE	kg	150
	CIRE	kg	70
Hanchane	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
	SUCRE GRANULE	kg	150
	CIRE	kg	70
Chichaoua	SUCRE GRANULE	kg	150
	CIRE	kg	70
	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Amizmiz	SUCRE GRANULE	kg	150
	CIRE	kg	70
	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Ouled dlim	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Chemaia	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2

Direction Régionale de Marrakech
Direction Regional du conseil

	CMV VRO	Kg	10
Jemaa shaim	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Sebt gzoula	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Kasbet ayir	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	5
	PSB	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	3
	CMV pour vaches laitières	Kg	30
	Aliment composé pour vaches laitières	Ql	2,5
Skhour Rhamna	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Benguerir	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10
Sidi bouothmane	GRAINES D'ORGE	Ql	6
	GRAINS DE MAIS	Ql	6
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	6
	SON DE BLE	Ql	4
	CMV VRO	Kg	20
Attaouia	GRAINES D'ORGE	Ql	6
	GRAINS DE MAIS	Ql	6
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	6
	SON DE BLE	Ql	4
	CMV VRO	Kg	20
Kelaa des sraghnas	GRAINES D'ORGE	Ql	3
	GRAINS DE MAIS	Ql	3
	TOURTEAU DE SOJA	Ql	3
	SON DE BLE	Ql	2
	CMV VRO	Kg	10

Direction Régionale de Marrakech
Direction Régionale du conseil agricole

NB :

- **Le prestataire est sollicité de fournir les intrants susmentionnés. En cas de rupture de stock dans le marché ou cas de force majeur, le prestataire peut fournir un produit similaire après concertation et validation du maitre d'ouvrage.**
- **Le prestataire doit inclure les frais de chargement, déchargement et le transport aux lieux de livraison.**
- **Les intrants doivent répondre à la réglementation en vigueur exigées par l'ONSSA.**
- **Pourront être refusées lors de la réception, les intrants défectueux qui ne seraient pas conforme aux caractéristiques demandées. Les frais occasionnés par ces remplacements restent à la charge du fournisseur y compris les frais d'enlèvement et de transport des intrants refusés.**

المديرية الجهوية للاستشارة الفلاحية
Direction Régionale du conseil agricole
Direction Régionale de Marrakech
المديرية الجهوية
مراكش أسفي